

Événements par département : 45 - LOIRET (27 cas)

Incendie de solvants inflammables sur un site de fabrication de produits de revêtements

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 60174 - 19/01/2023 - 45 - SEMOY**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 20.52 : Fabrication de colles*

 □ □ □ □ □ □ Vers 17h30, un feu se déclare sur un fût de 200 l contenant un agent démoulant à base de solvants inflammables, dans un atelier d'une usine chimique, lors de la vidange d'une cuve de 3 700 l pour conditionnement en fûts. Celle-ci se fait par transfert à l'aide d'une pompe. Une flamme apparaît au-dessus du fût lors du conditionnement du produit, la canne de transfert est éjectée, répandant du produit au sol. Les opérateurs attaquent le départ de feu à l'aide d'un extincteur et d'un RIA avec émulseur. L'exploitant déclenche le POI et finalise l'extinction à l'aide de lances et du système d'extinction automatique. L'installation est mise en sécurité et le site est évacué. L'exploitant appelle les pompiers qui vérifient l'absence de points chauds et confirment l'extinction à 17h48. Vers 17h50, l'exploitant arrête les moyens en eau et le sprinklage. Le site est sur rétention et les eaux d'extinction sont cantonnées au niveau de l'atelier et de la cour attenante. Vers 18h50, les pompiers quittent le site.

Les fumées incommodent 3 employés qui sont auscultés sur place. Une tonne de produit se déverse sur le sol. 150 t d'eaux d'extinction et d'eaux de curage des réseaux sont éliminées dans un centre agréé. La perte d'exploitation est estimée à 30 k€.

L'électricité statique, créée par le frottement du liquide par agitation dans la cuve puis dans la tuyauterie et à travers le filtre lors du transfert, est l'origine la plus probable du début du sinistre. Malgré l'ajout d'une solution antistatique au taux défini, le liquide non conducteur a pu accumuler des charges qui se sont libérées à un moment donné par décharge en aigrette. A la suite d'un REX en 2011, il a été décidé d'ajouter une solution antistatique dans les agents démoulant base solvant. Le taux d'antistatique a été défini sur la base de mesures effectuées sur un certain nombre de produits de la même famille que celui incriminé et appliqué aux produits existants et futurs. Une nouvelle étude en laboratoire montre que l'efficacité de la solution antistatique est influencée par certaines matières premières utilisées dans la formulation, même à taux faible, pour un même solvant.

L'exploitant engage les actions suivantes :

- réalisation d'une étude en laboratoire pour définir le taux de solution antistatique pour chaque produit de la famille et modification des procédés de fabrication en conséquence ;
- mise en place de la vérification de la conductivité dans les plans de contrôle pour la gamme d'agents démoulant base solvant avant vidange ;
- installation de cannes plongeantes métalliques, avec une assistance à la préhension par soucis d'ergonomie.

Incendie dans une déchetterie

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 60276 - 28/01/2023 - 45 - CHECY**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux*

 □ □ □ □ □ □ Vers 20 h, lors d'un changement de benne dans une déchetterie, le conducteur effectuant une manœuvre constate que des flammes sortent de la benne de tout-venant. À leur arrivée, les pompiers arrosent la benne à l'aide d'une mousse retardatrice de flammes pour éteindre l'incendie. Ils quittent le site à 21 h. La benne est rendue inaccessible par un chariot de sécurité pour éviter que les usagers n'y jettent d'autres déchets et reste à quai sous surveillance pendant 2 jours jusqu'à son retrait.

Le départ de feu reste confiné dans le réservoir. La benne est légèrement endommagée, mais aucune mousse d'extinction n'en est sortie.

Les agents d'accueil avaient percuté un extincteur vers 17 h à la suite de fumées dans la benne. Ils sont restés sur place 20 min après la fermeture pour s'assurer de l'absence de fumées, puis sont partis. Des cendres chaudes, jetées par un usager, seraient à l'origine du départ de feu.

L'exploitant met en place un panneau de sensibilisation à destination des usagers pour signaler l'interdiction de jeter des déchets pouvant enflammer la benne.

Rupture du stockage d'émulseur du réseau sprinklage

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 60283 - 10/02/2023 - 45 - BRIARE**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 46.75 : Commerce de gros de produits chimiques*

 □ □ □ □ □ □ Lors du remplacement de l'émulseur du réseau de sprinklage d'un commerce de gros de produits chimiques, le prestataire et la maintenance constatent la rupture de la vessie de l'unité de stockage et de dosage. Le sprinklage fonctionne sans additif. Le service HSE met en application la consigne "coupure volontaire ou involontaire du système d'extinction automatique". Les travaux par point chaud dans ces secteurs sont interdits avec mise en place de panneaux d'interdiction. Les RIA de ces secteurs sont contrôlés et la maintenance rapproche deux GRV de mousse au niveau de la chaufferie. Le poste de garde est averti de la mise en place de la consigne. Des rondes renforcées toutes les heures sont effectuées la nuit et le week-end. Pendant la journée, des rondes sont mises en place la journée par le personnel avec une feuille d'émargement.

Déversement de produit cosmétique dans le réseau d'eaux industrielles

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 60362 - 20/02/2023 - 45 - ORMES**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 20.42 : Fabrication de parfums et de produits pour la toilette*

 □ □ □ □ □ □ Vers 18 h, dans une usine de fabrication de produits pour la toilette, lors de la vidange en fût d'une mousse nettoyante pour le visage, un déversement de 200 kg se produit dans les siphons vers les eaux usées. Cette mousse a une DCO de 11 700 mg/l. Le produit est acheminé jusqu'au bassin de décantation où un pic de DCO à 4 190 mg/l est observé le lendemain. L'exploitant ferme la pompe de prélèvement et pompe l'intégralité du bassin, soit 100 m³, vers des camions.

L'origine de l'événement est un défaut sur une vanne permettant une échappatoire vers les eaux usées qui est systématiquement activée en cas de dysfonctionnement. Cette vanne était visuellement fermée mais physiquement ouverte à la suite d'une anomalie de maintenance.

L'exploitant met en place les actions suivantes :

- réalisation d'un flash environnement ;
- renouvellement de la formation du personnel usine sur la gestion des déversements visibles ou non ;
- création d'un groupe de travail d'analyse et de résolution de problème pour apporter des actions correctives pérennes ;
- revue des gammes de maintenance des vannes ;
- intégration de la mesure de la DCO en interne pour gagner en réactivité en cas de dépassement.

Départ de feu dans un local HT d'une chaudière biomasse

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 60491 - 13/03/2023 - 45 - ORLEANS**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Accident*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 35.30 : Production et distribution de vapeur et d'air conditionné*

 ■ □ □ □ □ □ □ À 23h40, un flash électrique se produit sur un jeu de barre 400 V dans le local HT (haute tension) d'une chaudière biomasse. Des fumées se dégagent et l'alarme incendie se déclenche. L'exploitant active l'arrêt d'urgence du local et prévient les secours. Ces derniers assurent la surveillance de l'abaissement de la température du jeu de barre. Aucune action d'extinction n'est mise en œuvre. Une perte de puissance électrique est observée sur le process de cogénération biomasse, entraînant le basculement sur la chaufferie de secours gaz pour assurer la fourniture du réseau.

Un vice de fabrication pourrait être à l'origine du sinistre.

Accident pyrotechnique dans une usine d'armement

 ■ □ □ □ □ □ □ **ARIA 60434 - 22/03/2023 - 45 - LA FERTE-SAINT-AUBIN**

 ■ □ □ □ □ □ □ *Type : Accident*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 25.40 : Fabrication d'armes et de munitions*

 □ □ □ □ □ □ Dans le cadre d'une maintenance consistant au remplacement des clapets de fermeture d'un bloc doseur de chargement en TNT d'obus explosif d'une usine spécialisée dans la fabrication d'armes et de munitions, le technicien de maintenance est amené à dévisser des liaisons filetées susceptibles d'être polluées par des dépôts d'explosifs. Lors du dévissage du dernier clapet du bloc doseur, un claquement sec se produit dû à une réaction pyrotechnique, blessant à la main l'un des deux intervenants. L'équipe stoppe immédiatement son intervention qui avait fait l'objet d'un permis de travail avec signature.

Le technicien de maintenance en charge de l'intervention, blessé au majeur de la main gauche, est transporté à l'hôpital dans un service de soins adaptés. La deuxième personne présente n'est pas physiquement blessée, mais est prise en charge sur place par le service de santé au travail.

Le claquement serait dû à la présence d'une pollution résiduelle d'explosif agressée par le frottement / friction lors du dévissage, malgré une étape de dépollution et une procédure de démontage adaptée.

Une communication est diffusée, le jour même, à l'ensemble du personnel et un soutien psychologique est mis en place pour les collaborateurs concernés.

Départ de feu sur un site de collecte des déchets

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 60492 - 28/03/2023 - 45 - CHECY**
 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*
 □ □ □ □ □ □ *Naf 38.32 : Récupération de déchets triés*
 □ □ □ □ □ □ Un feu se déclare dans une benne de petits appareils électroménagers en mélange (PAM) sur un site de collecte des déchets. Un employé donne l'alerte. Les portes de la benne sont ouvertes et des RIA et des extincteurs sont utilisés. A l'arrivée des pompiers, vers 13h10, le feu est maîtrisé.

L'origine du sinistre pourrait être due à la surchauffe d'une pile au lithium présente dans les PAM.

L'exploitant met en œuvre une surveillance renforcée lors des chargements de PAM pour l'expédition, qui sont réalisés en extérieur et à proximité de moyens d'extinction.

Fuite d'une canalisation d'eaux industrielles dans une sucrerie

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 60808 - 19/04/2023 - 45 - ARTENAY**
 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*
 □ □ □ □ □ □ *Naf 10.81 : Fabrication de sucre*
 □ □ □ □ □ □ Vers 17h15, une fuite est détectée sur une canalisation qui achemine les effluents de distillerie dans une sucrerie. Les effluents se répandent sur la zone bitumée du site. Ces derniers sont par la suite naturellement dirigés vers une fosse, puis vers un décanteur pour être rejetés dans un autre bassin de la sucrerie. Cette fuite serait due à la détérioration du revêtement des canalisations du fait de la température élevée (65 °C) des effluents. La tuyauterie est prévue pour une température de 45 °C

Les travaux ont duré 5 jours durant lesquels les effluents ont été redirigés vers une zone tampon.

À la suite de cet événement, l'exploitant envisage la mise en place d'un échangeur pour diminuer la température de l'effluent. Il prévoit également de réaliser des inspections régulières des réseaux.

Incident pyrotechnique sur un site de fabrication d'armes et de munitions

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 60639 - 15/05/2023 - 45 - LA FERTE-SAINT-AUBIN**
 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*
 □ □ □ □ □ □ *Naf 25.40 : Fabrication d'armes et de munitions*
 □ □ □ □ □ □ Un poinçon de compression écrase, sans réaction pyrotechnique, un entonnoir de distribution de composition pyrotechnique pulvérulente dans un récipient de projectile de mortier lors d'une compression sur un site de fabrication d'armes et de munitions. La matrice de compression, l'entonnoir de distribution, le récipient et le poinçon de compression se retrouvent bloqués. L'unité de compression est arrêtée et une flegmatisation à l'eau est réalisée.

En situation normale, un premier entonnoir à double compartiment est placé sur le récipient, la partie centrale permet de verser une composition pyrotechnique d'allumage et la partie périphérique de l'entonnoir une composition pyrotechnique intermédiaire. L'entonnoir est ensuite retiré et remplacé par un second entonnoir pour verser la composition pyrotechnique principale. Le second entonnoir doit être retiré avant de lancer la compression, il est équipé d'une chaînette qui empêche la fermeture du bouclier de compression. Durant l'incident, l'opérateur s'est servi du premier entonnoir pour l'ensemble des versements et ne l'a pas retiré de la cellule. Le poinçon a écrasé l'entonnoir en présence des matières pyrotechniques. L'entonnoir s'est cassé en 2 parties et la liaison poinçon/porte-poinçon s'est rompue lors de la phase de remontée du poinçon. L'opérateur n'a pas appliqué le mode opératoire définissant le protocole.

Explosion d'une batterie lithium dans le broyeur d'un site métallurgique

           **ARIA 61816 - 26/05/2023 - 45 - BAZOCHES-LES-GALLERANDES**

           *Type : Autre*

           *Naf 24.43 : Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain*

           Vers 10 h, une batterie au lithium explose dans le broyeur d'un site métallurgique. Le broyeur est arrêté et l'accès à sa partie haute est restreint. Aucun départ de feu n'est constaté.

           Cependant l'événement de sécurité, qui a joué son rôle, est gonflé par l'énergie de l'explosion et les portes de capotage haut du convoyeur s'ouvrent.

Une erreur de tri du fournisseur est à l'origine de l'événement. Celui-ci a envoyé une batterie au lithium au milieu de batteries au plomb.

À la suite de l'événement, l'exploitant décide de :

- rappeler des règles de tri auprès des fournisseurs de batteries ;
- mettre en place un portillon pour matérialiser l'interdiction d'accéder à la partie haute du convoyeur pendant le fonctionnement du broyeur pour garantir la sécurité des opérateurs ;
- rechercher une technologie permettant de détecter la présence de batteries lithium. Cette technologie est en cours d'essai chez un fabricant italien ;
- communiquer une note reprenant les différents types de batteries lithium disponibles sur le marché à l'ensemble des salariés pour faciliter l'identification de ce type de batteries ;
- installer un événement supplémentaire pour garantir une meilleure évacuation de l'énergie d'explosion.

Découverte d'un cadavre de linotte mélodieuse sur un parc éolien

           **ARIA 60747 - 31/05/2023 - 45 - GRENEVILLE-EN-BEAUCE**

           *Type : Autre*

           *Naf 35.11 : Production d'électricité*

           Lors d'une étude de suivi environnemental sur un parc éolien, le bureau d'études découvre au sol un cadavre de linotte mélodieuse, espèce vulnérable et quasi menacée, à 50 m d'une éolienne. Le cadavre est retrouvé plumé. Il pourrait s'agir d'un adulte en chasse. L'éolienne n'était pas équipée d'un système de détection. Le constat fait état de 2 cas de mortalité de cette espèce sur ce parc (5 et 3 ans plus tôt).

Feu électrique sur un site de fabrication de produits pharmaceutiques

           **ARIA 60761 - 15/06/2023 - 45 - SEMOY**

           *Type : Autre*

           *Naf 21.20 : Fabrication de préparations pharmaceutiques*

           Vers 17h30, un feu se déclare sur un site de production de produits pharmaceutiques. Un opérateur détecte une odeur de plastique brûlé dans le local de pesée où les substances manipulées sont des excipients sous forme de poudres. Le service d'encadrement effectue une levée de doute ne révélant aucune anomalie. 30 min plus tard, des fumées s'échappent du caisson inox de la hotte à flux laminaire. Les employés coupent l'électricité. Ils arrêtent l'unité, déclenchent les alarmes manuelles et appellent les secours. Les 100 employés sont évacués. Les équipiers de seconde intervention éteignent l'incendie avec un RIA, après avoir ouvert le caisson d'où s'échappent les fumées. L'unité impactée est hors service. Les composants électriques sont démantelés. L'exploitant évacue le caisson inox couvert de suies. Peu d'eaux d'extinction ont été utilisées et elles se sont soit évaporées, soit ont été absorbées par les déchets générés. L'exploitant n'a donc pas de déchets liquides à gérer.

Les conséquences de l'incendie sont limitées au local de pesée qui est mis à l'arrêt le temps d'effectuer les réparations nécessaires ainsi que toutes les opérations de remise en service et de nettoyage.

Un condensateur électrique d'un des 3 moteurs de ventilation du flux laminaire serait à l'origine de l'incendie. Celui-ci s'est déclaré durant une activité de nettoyage dans le box de production. Le dernier rapport de vérification des installations électriques, datant de moins de 6 mois fait état de plusieurs non-conformités dans le bâtiment abritant le local de pesée. Toutefois, il conclut en l'absence de risque d'incendie ou d'explosion.

À la suite de l'événement, l'exploitant renforce les contrôles électriques de ses équipements.

Projection d'acide nitrique lors d'un dépotage sur un site de produits chimiques

        **ARIA 60827 - 12/07/2023 - 45 - BRIARE**

Type : Accident

Naf 46.75 : Commerce de gros de produits chimiques

      Vers 17 h, lors d'un dépotage, un chauffeur d'une société de livraison de produits chimiques ouvre, avec sa propre clef, un bouchon sur le circuit de remplissage d'une cuve d'acide nitrique sur un site de fabrication et de distribution de produits chimiques. Sous l'effet de la pression, 2 l de ce produit corrosif et toxique sont projetés. Le conducteur, qui ne portait pas tous ses EPI (équipements de protection individuelle), en reçoit sur le visage. Le produit se répand également sur le sol. Les secours sont alertés. La victime est transportée à l'hôpital. Le personnel de l'établissement rince la zone de dépotage, sous rétention.

Le conducteur n'a pas respecté la consigne de l'établissement qui interdit la manipulation des vannes et des équipements de sécurité par le personnel extérieur ou non habilité.

Incendie dans un four à pyrolyse dans une usine de production de pneumatiques et de caoutchouc

       

ARIA 61258 - 26/07/2023 - 45 - CHALETTE-SUR-LOING

Type : Autre

Naf 22.19 : Fabrication d'autres articles en caoutchouc

      Vers midi, un feu se déclare dans un four à pyrolyse après lancement d'un cycle de nettoyage. Ce nettoyage a pour but d'assainir un bac de rétention. L'incendie est confiné au four avec sortie de flammes par la cheminée en toiture. À 12h05, un employé alerte le PC sécurité pour signaler des flammes sortant de la cheminée du bâtiment. L'opérateur en charge de la conduite de la chaufferie est alerté pour intervention. Avec le responsable HSE, ils constatent que l'intérieur du four est en feu et coupent les différentes énergies (gaz, électricité, air comprimé). L'intensité du feu diminue quelques minutes après la coupure du gaz. Cependant, ils décident de ne pas ouvrir le four avant l'arrivée des secours. Arrivés à 12h39, les pompiers ouvrent la porte du four en utilisant les moyens existants et l'incendie est éteint de lui-même. Ils vérifient l'intégrité du four, de la cheminée et de la structure bâtiminaire. Le four est consigné et la zone est sécurisée avec interdiction d'entrer dans le local. Une ronde de surveillance est mise en place avec mesure de la température toutes les heures pour vérifier les derniers points chauds. Aucun moyen d'extinction n'est utilisé.

Le four est arrêté dans l'attente d'une étude complète de sa structure et de son fonctionnement.

L'élément dans le four est nettoyé pour la première fois, il contient des résidus séchés de dissolution à base d'heptane A. Les premières flammes sont apparues 5 à 10 min après le nettoyage à 500 °C suite à une auto-inflammation. Ce four a fait l'objet d'une maintenance 3 mois plus tôt.

Découverte d'une munition sur un site de fabrication d'armes et de munitions

        **ARIA 60900 - 02/08/2023 - 45 - LA FERTE-SAINT-AUBIN**

Type : Autre

Naf 25.40 : Fabrication d'armes et de munitions

      Vers 14 h, une entreprise extérieure découvre une munition suspecte lors de travaux de terrassement sur un site de fabrication d'armes et de munitions lors d'une période de fermeture estivale. L'exploitant du site contacte les services de déminage. À leur arrivée sur site, ces derniers confirment qu'il s'agit d'une munition de calibre 120 mm d'essai inerte donc "inoffensive". En se basant sur l'historique du site et de l'avis des experts pyrotechniques de l'exploitant, les potentielles munitions susceptibles d'être découvertes sont de la même nature.

À la suite de cet événement, l'exploitant définit un protocole basé sur les préconisations du service de déminage, pour les prochaines interventions en cas de nouvelles découvertes, notamment pour les périodes de fermeture du site où les travaux de terrassements sont généralement concentrés.

Incendie dans une sucrerie

        **ARIA 60946 - 07/08/2023 - 45 - ARTENAY**

Type : Autre

Naf 10.81 : Fabrication de sucre

      A la mi-journée, un départ de feu avec présence de fumée est détecté au niveau de la trémie de chargement des pellets au-dessus du boisseau d'expédition d'une sucrerie. Les installations sont mises en sécurité et le plan organisation de gestion d'événement (similaire au POI) est déclenché. Les pompiers du site interviennent et les secours extérieurs sont appelés par précaution. Vers 14 h, le

point de combustion est éteint. Les pellets sont vidangés de la trémie de chargement et stockés à nu sur une cour bétonnée avec une lance armée à proximité. Des analyses de thermographie sont réalisées pour confirmer un retour à la normale. La bande transporteuse des pellets est consommée sur moins de 1 m². La bande transporteuse, positionnée sous la trémie, les roulements du tambour défectueux et les câbles électriques impactés dans l'incendie sont remplacés.

L'incendie serait lié à la détérioration du roulement du tambour générant un échauffement et à l'accumulation de poussière de pellets au niveau du carter.

À la suite de cet évènement, l'exploitant :

- crée une trappe de visite étanche facilement ouvrable pour permettre un contrôle visuel et nettoyage régulier dans la zone ;
- met en place un contrôle préventif systématique associé spécifiquement à l'équipement.

Incendie dans un entrepôt logistique

       **ARIA 60945 - 14/08/2023 - 45 - SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS**

       *Type : Autre*

       *Naf 52.10 : Entreposage et stockage*

       Vers 16h05, dans un entrepôt logistique, un feu se déclare sur la toiture en réfection d'une cellule. De la fumée blanche est aperçue. Lors de la levée de doute, le personnel confirme la présence de fumées noires et de flammes. L'alarme incendie est déclenchée immédiatement et les pompiers sont appelés. L'exploitation est arrêtée et les 30 salariés sont évacués avant l'arrivée des secours. Une cellule de crise est mise en place. À leur arrivée, 2 pompiers éteignent le feu à l'aide d'extincteurs. Vers 16h30, un second camion avec un poste de commandement sécurise la zone incendiée sur 4 m² avec une lance en autonomie sur le camion. L'intervention se termine vers 17h30. L'activité reprend sur le site. L'incendie endommage le revêtement de toiture bitumeux.

Le jour de l'évènement, une entreprise extérieure intervenait pour la réfection de la toiture et la pose de plaque d'étanchéité par soudure par point chaud. Un carton d'emballage a pris feu durant leur intervention. Ce dernier a été éteint puis déposé dans un big-bag. Le sinistre s'est déclaré après leur départ au niveau de ce big-bag.

À la suite de cet évènement, l'exploitant vérifie les moyens matériels pour la défense incendie (2 extincteurs par point chaud) et le stockage des bouteilles de gaz (hors zone d'intervention des travaux). Il redéfinit le rôle et les responsabilités de chaque intervenant et met en place une ronde de surveillance 2 h, après les travaux. Cette dernière est effective 3 jours après le sinistre.

Incendie dans une installation de stockage de déchets non dangereux

       **ARIA 61046 - 23/08/2023 - 45 - BUCY-SAINT-LIPHARD**

       *Type : Autre*

       *Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux*

       Vers 18 h, un riverain, signale la présence de fumées au niveau du casier en cours d'exploitation d'une installation de stockage de déchets non dangereux. Arrivés sur place, le personnel constate un départ de feu en surface sur 100 m² sur le haut du massif des déchets. Un panache de fumée noire se dégage au-dessus de l'installation. Le personnel utilise 2 engins à disposition pour étouffer l'incendie avant l'arrivée des pompiers. Sur site vers 18h15, ces derniers arrosent la zone avec une lance pour refroidir et mouiller les déchets. Estimant le site en sécurité, ils repartent vers 19h35. Le personnel couvre les déchets avec de la terre jusqu'à 20h15. Des rondes de surveillance sont effectuées jusqu'à minuit. Les pompiers interviennent, vers 4h30, pour une reprise de feu sur une zone à proximité.

La structure des casiers n'a pas été impactée. Le feu était en surface sur une épaisseur importante de déchets.

Les déchets avaient été déposés dans le casier le jour même et l'équipe d'exploitation avait quitté le site vers 15h30. La chaleur intense de la période caniculaire pourrait être à l'origine ou être un facteur aggravant de ce départ de feu. L'absence de vent le jour du sinistre a permis de ne pas aggraver la situation.

Incendie dans une benne à ferrailles d'une déchetterie

-  □ □ □ □ □ □ **ARIA 61069 - 23/08/2023 - 45 - VILLORCEAU**
 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*
 □ □ □ □ □ □ *Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux*
 □ □ □ □ □ □ Vers 14h05, dans une déchetterie, un départ de feu a lieu au niveau de la benne à ferrailles à la suite de son tassage par un compacteur.

Le gardien du site constate de la fumée sortant de la benne, il appelle les pompiers et fait évacuer la déchetterie. À l'arrivée des pompiers vers 14h25, le dégagement de fumées est presque arrêté. Les pompiers fouillent la benne sans en vider le contenu au sol. La déchetterie rouvre après le départ des pompiers à 14h55. Une surveillance de la benne est mise en place.

Le contact entre le rouleau du compacteur et un déchet de type aérosol ou une bouteille de gaz serait à l'origine du départ de feu.

À la suite de cet événement, l'exploitant met en place un panneau de sensibilisation à destination des usagers relatif à l'interdiction de jeter des déchets contenant du gaz dans la benne à ferrailles.

Chute de pale d'éolienne à la suite d'un impact de foudre

-  □ □ □ □ □ □ **ARIA 61247 - 12/09/2023 - 45 - PATAY**
 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*
 □ □ □ □ □ □ *Naf 35.11 : Production d'électricité*
 □ □ □ □ □ □ Un morceau de pale de 2 m de longueur est retrouvé au sol dans un parc éolien. L'exploitant suspecte un impact de foudre d'après les premières constatations et au vu des conditions météorologiques précédents l'événement. Le parc éolien est mis à l'arrêt par mesure de prévention et une inspection complète par drone est prévue.

Incendie de déchets verts dans une déchetterie

-  □ □ □ □ □ □ **ARIA 61399 - 06/10/2023 - 45 - AMILLY**
 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*
 □ □ □ □ □ □ *Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux*
 □ □ □ □ □ □ Vers 13h45, un feu se déclare sur un tas de 200 m³ de déchets verts en attente de broyage dans une déchetterie. Une épaisse fumée blanche est visible. L'incendie menace un tas adjacent de 200 m³. Les agents présents évacuent le site, appellent les pompiers et le responsable avant d'attaquer les flammes avec un extincteur. Arrivées vers 14 h, les pompiers font la part du feu pour limiter sa propagation et étalent les déchets incandescents pour les arroser avec un émulseur. Le feu reprend à trois reprises, l'incendie est maîtrisé 2 jours plus tard vers 12 h. Le syndicat chargé de la collecte et du traitement des déchets publie un message d'information sur son site internet et les 36 communes sont informées par mail.

Les eaux d'extinction (200 m³) composées d'un mélange d'émulseur et d'eau rejoignent le bassin d'eaux pluviales du site non étanche. Le site est fermé jusqu'à nouvel ordre. Les déchets sont réorientés vers les 2 autres déchetteries locales.

Un arrêté préfectoral de mesures d'urgence prévoit notamment la réalisation d'un diagnostic afin d'évaluer l'étendue de la pollution générée par les eaux d'extinction. Dans l'attente de la réétanchéification du bassin de rétention, l'exploitant prend toutes les mesures nécessaires afin d'empêcher l'infiltration des eaux en cas de sinistre.

Incendie volontaire sur un site en cours de démantèlement

-  □ □ □ □ □ □ **ARIA 61385 - 09/10/2023 - 45 - ORLEANS**
 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*
 □ □ □ □ □ □ *Naf 28.11 : Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules*
 □ □ □ □ □ □ Vers 1 h, un feu se déclare dans une usine de traitement de métaux en cours de démantèlement à la suite de l'introduction de personnes non-autorisées dans le local de transformation électrique (20 kV / 400 V). Les flammes touchent le réseau de câbles 400 V alimentant les bâtiments du site, l'isolant est dégradé. L'installation est mise hors tension. Certains secteurs ne sont plus alimentés en électricité. La police constate les dégradations et établit une main courante.

Un second système de fermeture sécurisée est mis en place. L'exploitant envisage de mettre un service de vidéosurveillance ainsi qu'un gardien les week-end.

Incendie au niveau de la fosse d'un silo dans une coopérative agricole

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 61234 - 18/10/2023 - 45 - PUISEAUX**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail*

 □ □ □ □ □ □ Un feu se déclare au niveau de la fosse d'un silo à maïs dans une coopérative agricole. Le site stocke par ailleurs des engrais solides. Le POI est déclenché. Les pompiers éteignent l'incendie.

Un frottement de la sangle d'élévateur contre la paroi est à l'origine du feu.

À la suite de l'évènement, l'exploitant avance le remplacement des élévateurs qui était initialement prévu en fin d'année dans le cadre d'une réfection globale de ce silo.

Incendie dans un centre de maintenance ferroviaire

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 61386 - 19/10/2023 - 45 - SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 33.17 : Réparation et maintenance d'autres équipements de transport*

 □ □ □ □ □ □ Un feu se déclare à la suite d'une opération de découpe dans un wagon en maintenance sur un site de maintenance et de réparation ferroviaire. Le feu aurait pris dans le calorifugeage du wagon citerne imbibé d'huile. Le personnel n'ayant pas réussi à éteindre le feu avec un extincteur, les pompiers sont appelés et maîtrisent l'incendie.

Départ de feu sur un site fabriquant des équipements d'aide à la navigation

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 61359 - 29/10/2023 - 45 - FLEURY-LES-AUBRAIS**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 26.51 : Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation*

 □ □ □ □ □ □ Vers 2 h, un feu se déclare dans un local administratif d'une usine de fabrication d'équipements d'aide à la navigation. Les employés maîtrisent l'incendie avant l'arrivée des pompiers.

Feu de batterie de chariot dans un entrepôt

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 61541 - 20/11/2023 - 45 - MEUNG-SUR-LOIRE**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 52.10 : Entreposage et stockage*

 □ □ □ □ □ □ À 16h50, un incendie démarre sur la batterie d'un chariot dans la salle de charge d'un entrepôt. Le personnel est mis en sécurité avant d'appeler les pompiers. Le matériel à proximité est déplacé pour éviter la propagation des flammes. Les pompiers éteignent le feu et placent la batterie à l'extérieur du local afin de surveiller son refroidissement. Les exutoires de désenfumage sont ouverts. Les pompiers quittent le site à 18h30. Le lendemain, l'ensemble des moyens du dispositif de lutte contre l'incendie sont fonctionnels.

Seuls la batterie et le chariot sont endommagés par le sinistre.

L'origine de cet événement est une mauvaise manipulation lors d'un changement de batterie de chariot. Un opérateur a coincé la prise de la batterie dans le châssis métallique du chariot, occasionnant le bris de la prise. Les cosses électriques ont été mises à nu, engendrant un contact avec le châssis et une mise en court-circuit de la batterie.

Auto-échauffement dans un silo de soja

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 61594 - 19/12/2023 - 45 - LORRIS**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail*

 □ □ □ □ □ □ Vers 9 h, un départ de feu est constaté sur un tas de céréales en haut de cellule lors du chargement d'un camion dans une coopérative agricole. La combustion est lente et visible sur 5 m², sans flamme ni odeur. L'exploitant vidange la cellule en effectuant le transilage et découvre une cheminée, signe de calcination. La température ne peut être vérifiée. Appelés vers 13h45, les pompiers détectent un point chaud à 50 °C avec une caméra thermique. L'opération se termine le lendemain vers 12h30. Le grain impropre post-vidange est stocké dans la cours vers un méthaniseur.

Un auto-échauffement du soja serait à l'origine de l'événement. L'exploitant suppose que l'échauffement des grains serait dû soit à une infiltration d'eau dans la cellule soit à la présence de grains humides et sales qui n'ont pas été détectés à la réception.

À la suite de l'événement, l'exploitant décide de mettre en place les mesures suivantes :

- réflexion sur la possibilité d'équiper les agents de maintenance des différents secteurs avec des caméras thermiques pour réaliser les contrôles ;
- étude de la possibilité d'installer des sondes-thermiques dans les cellules ;
- recherche des causes de stagnation des eaux résiduelles au pied des cellules.